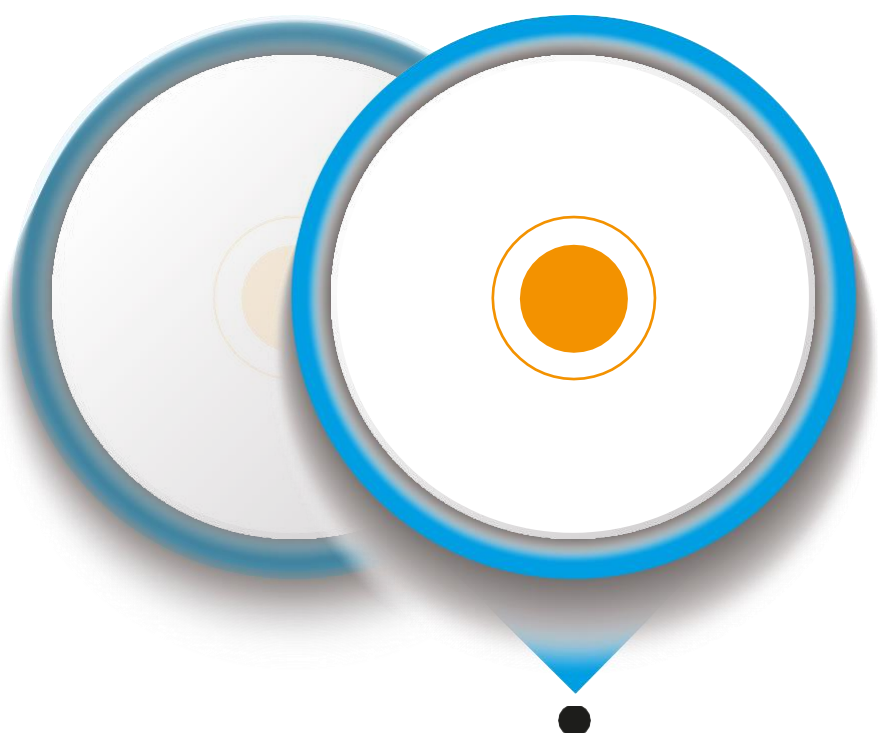
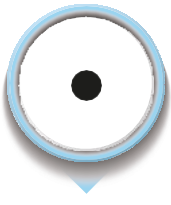


MISE EN ACTIVITÉ À PARTIR DE LA NOTE  
DE FRANCE STRATÉGIE  
**Protection contre la pauvreté et gains monétaires  
au travail depuis vingt ans**  
LIVRET ENSEIGNANTS - PARTIE 2



**Delphine CHAVOT,**  
Professeure de SES au Lycée Militaire d'Aix-en-Provence  
(Académie Aix-Marseille)

**Pierre-Yves CUSSET, Gautier MAIGNE, Gaston VERMERSCH**  
La note d'Analyse, France Stratégie, décembre 2019, n°83.  
JUILLET 2020



## EXERCICES

Cette partie est divisée en différentes séquences dans lesquelles s'insèrent différentes activités en fonction des objectifs à atteindre. Il n'y a pas d'obligation à suivre toutes les séquences ou toutes les activités. Cela relève du choix pédagogique de l'enseignant en fonction des besoins et du profil de ses élèves.

## SÉQUENCE 1 - QU'EST-CE QUE LA PAUVRETÉ ?

Cette séquence permet d'approfondir les éléments de la sensibilisation

### Objectifs

- Connaître les différentes définitions de la pauvreté (monétaire, relative et absolue) et les différentes mesures (seuils de pauvreté, pauvreté en conditions de vie).
- Expliquer que la définition et la mesure de la pauvreté relèvent d'une convention statistique.
- Connaître les principales caractéristiques sociales des pauvres.

### Activité 1 - La pauvreté : une convention statistique

Remarque : Cette activité est pour des élèves d'un niveau avancé

Émission de radio sur France Culture – « *La question du jour* » par Guillaume Eruer. Nicolas Duvoux (Sociologue) répond à la question du jour : « *Pauvreté : Pourquoi la situation s'aggrave ?* »  
[https:// www.franceculture.fr/ emissions/la-question- du-jour/pauvrete- pourquoi-la-situation-saggrave](https://www.franceculture.fr/emissions/la-question-du-jour/pauvrete-pourquoi-la-situation-saggrave)

### Consignes de travail

- Lisez les questions qui portent sur l'émission que vous allez écouter ;
- Écoutez attentivement une première fois l'émission et à l'aide d'un brouillon prenez des notes qui vous aideront à répondre aux différentes questions ;
- Lors de la deuxième écoute affiner vos réponses ;
- Prenez enfin 10 minutes pour rédiger vos réponses à l'aide de votre prise de notes.

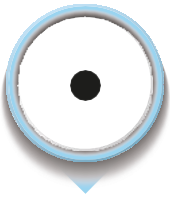
### Questions sur l'émission de radio

#### Q1. Pourquoi peut-on dire que la mesure de la pauvreté relative résulte d'une convention statistique ?

C'est une convention car on a décidé de considérer que la pauvreté est fonction du niveau de vie médian. En France et en Europe le seuil de pauvreté se situe à 60 % du niveau de vie médian. C'est arbitraire pour différentes raisons exposées ci-dessous.

- On compare les ménages au niveau de vie<sup>1</sup> médian et non pas les individus seuls. Dans l'exemple donné par N. Duvoux, une femme célibataire active à temps partiel au SMIC est pauvre mais si elle a un conjoint, pour mesurer son niveau de vie, il faudra ajouter les ressources de ce dernier. L'ensemble des ressources est pris en compte dans la mesure du

1. Le niveau de vie est calculé en divisant le revenu disponible par le nombre d'unités de consommation du ménage. Pour un ménage donné, le premier adulte compte pour une unité de consommation, les autres personnes de plus de 14 ans comptent chacune pour 0,5 unité, et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 unité. Un couple avec 2 enfants de moins de 14 ans représente 2,6 unités de consommation.



niveau de vie. Ainsi la pauvreté se mesure pour un ménage. Pris individuellement les individus pourraient être considérés comme pauvres mais la convention retenue prend en compte la situation des ménages, pas celle de individus. C'est la configuration familiale et l'ensemble des ressources qui sont prises en compte dans la mesure de l'écart au niveau de vie médian.

- On pourrait aussi décider de prendre comme référence un seuil de pauvreté à 50 % du revenu médian. Le nombre de pauvres serait alors plus faible. En effet, au seuil de 50 % du revenu médian on compte cinq millions de pauvres et au seuil de 60 % du revenu médian on compte presque neuf millions de pauvres.

### Q2. Qu'est-ce que la pauvreté relative ?

La pauvreté est relative quand elle est considérée comme fonction de la société dans laquelle on vit. Sa délimitation dépend donc du niveau de vie médian de la société considérée pour une année donnée. Ainsi le niveau du seuil de pauvreté varie selon les variations du niveau de vie médian.

### Q3. Par quel indicateur la pauvreté relative est-elle mesurée ?

Elle est mesurée par le seuil de pauvreté<sup>2</sup> : est considéré comme pauvre le ménage dont le niveau de vie se situe en dessous d'un certain pourcentage du niveau de vie médian. En France le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60 % du revenu médian. Le seuil de pauvreté est donc un écart par rapport au niveau de vie médian.

### Q4. Qu'est-ce que la pauvreté en condition de vie ou pauvreté absolue ?

La pauvreté en condition de vie<sup>3</sup>, c'est-à-dire une situation de privation matérielle est une mesure de la pauvreté absolue. Elle désigne la situation des personnes qui font face à certaines privations et difficultés matérielles définies conventionnellement.

### Q5. En quoi la pauvreté en condition de vie ou pauvreté absolue se différencie-t-elle de la pauvreté monétaire ?

Cette pauvreté n'est pas relative à un niveau de revenu médian en euros. Dans la pauvreté en condition de vie on s'intéresse aux restrictions matérielles des ménages, comme par exemple l'incapacité à chauffer son logement, la non-possession d'un lave-linge, l'existence de retards de paiement, ou encore l'impossibilité de consommer de la viande au moins tous les deux jours. On considère à ce jour que 12 % de la population subit des privations matérielles.

### Q6. Pourquoi utilise-t-on différents seuils de pauvreté et différents indicateurs pour mesurer la pauvreté ?

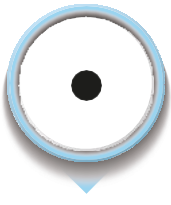
Les différents seuils de pauvreté et les différents indicateurs de la pauvreté permettent d'obtenir une image aussi complète que possible de la pauvreté, phénomène complexe. Loin de s'opposer, les différents indicateurs sont complémentaires. Le seuil de pauvreté à 40 % donne une image de l'extrême pauvreté, c'est-à-dire des personnes qui sont très éloignées du revenu médian.

Ces différents indicateurs permettent d'observer la concentration de la pauvreté ainsi que le cumul des formes de pauvreté. 5 % des ménages en dessous du seuil de pauvreté sont également pauvres en termes de condition de vie.

Comme l'explique le sociologue dans son intervention, 1/5<sup>e</sup> des ménages, soit 20 %, subit l'une ou l'autre des formes de la pauvreté. Certains ménages subissent la pauvreté monétaire et d'autres subissent des privations matérielles.

2. Voir lexique

3. Voir lexique



**Apport du professeur :** L'Insee définit l'intensité de la pauvreté qui évalue à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Elle mesure, parmi les pauvres, ceux qui sont le plus en difficulté. Par exemple les personnes qui se situent en dessous du seuil de pauvreté à 40 % du revenu médian sont beaucoup plus éloignées des 60% du revenu médian. Ils sont donc dans une situation de pauvreté beaucoup plus importante et plus intense.

**Q7. Qu'est-ce que le noyau dur de la pauvreté ?**

Le noyau dur de la pauvreté est constitué des ménages qui sont à la fois en dessous du seuil de pauvreté et pauvres en condition de vie, c'est-à-dire à cause de privations matérielles caractérisant la pauvreté absolue.

**Q8. Qu'est-ce que le halo de la pauvreté ?**

Le halo de la pauvreté correspond à la situation des ménages qui sont dans l'une ou l'autre des formes de la pauvreté. « 20 % des Français peuvent être considérés comme pauvres selon l'un ou l'autre de ces deux ensembles de critères. Autour du « noyau dur » de la pauvreté émerge donc un « halo » de la pauvreté qui concerne une fraction très significative de la population. En France, une personne sur cinq vit donc aujourd'hui dans un foyer dont le niveau de vie est inférieur à 1 000 euros par mois ou dont les membres subissent des difficultés importantes dans leur vie quotidienne » (Nicolas Duvoux, « Pauvreté : de quoi et de qui parle-t-on ? », Le Monde, 8 septembre 2018).

**Q9. Comment le sociologue, Nicolas Duvoux, explique-t-il l'augmentation de la pauvreté ?**

Cette augmentation s'explique par la baisse des allocations au logement, et d'une manière générale par la dégradation du pouvoir d'achat des prestations sociales, du fait d'une revalorisation insuffisante.

**Q10. Quelles sont les catégories les plus touchées par la pauvreté ?**

Les catégories les plus touchées par la pauvreté sont : les actifs non qualifiés, les familles monoparentales (à hauteur de 40 %), les jeunes adultes qui ont des enfants. Mais il faut aussi tenir compte du sentiment de pauvreté qui montre la situation de fragilité dans laquelle se trouvent certains retraités.

## Activité 2 - Qui sont les pauvres en France aujourd'hui ?

Documents statistiques sur la pauvreté issus des Tableaux de l'économie française 2020 publiés par l'Insee (site <https://www.insee.fr>)

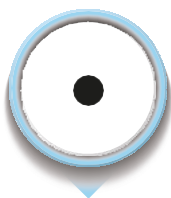
**Document 1**

**Taux de pauvreté selon la catégorie socioprofessionnelle en 2017 (en %)**

|                                                        | Seuil à 60 % | Seuil à 50 % |
|--------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Agriculteur, artisans, commerçants, chefs d'entreprise | 22,1         | 15,1         |
| Cadres et professions intellectuelles supérieures      | 3,4          | 2,6          |
| Professions intermédiaires                             | 5,3          | 3,3          |
| Employés                                               | 12,6         | 6,8          |
| Ouvriers                                               | 15,0         | 8,2          |
| Ensemble des actifs ayant déjà travaillé               | 10,4         | 6,2          |

Champ : France métropolitaine ; individus actifs de 18 ans ou plus, ayant déjà travaillé, vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2017, au seuil de 60 %, 12,6 % des employés ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (taux de pauvreté). Source : Insee-DGfiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, ERFS 2017



## Taux de pauvreté en condition de vie et de difficulté par grande dimension (en %)

| Type de difficulté                          | 2013        | 2014        | 2015        | 2016        | 2017        | 2018 (p)    |
|---------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Taux de pauvreté en condition de vie</b> | <b>12,6</b> | <b>12,8</b> | <b>11,7</b> | <b>11,9</b> | <b>11,0</b> | <b>11,7</b> |
| <b>Insuffisance des ressources</b>          | <b>14,7</b> | <b>15,4</b> | <b>14,4</b> | <b>14,4</b> | <b>13,9</b> | <b>13,9</b> |
| <b>Restriction de consommation</b>          | <b>12,9</b> | <b>13,2</b> | <b>12,2</b> | <b>11,6</b> | <b>11,0</b> | <b>11,5</b> |
| <b>Retard de paiements</b>                  | <b>8,3</b>  | <b>8,7</b>  | <b>8,6</b>  | <b>8,3</b>  | <b>8,0</b>  | <b>8,3</b>  |
| <b>Difficultés de logement</b>              | <b>6,3</b>  | <b>6,4</b>  | <b>5,7</b>  | <b>6,6</b>  | <b>5,7</b>  | <b>6,5</b>  |

p : données provisoires

Champs : France Métropolitaines

Source : Insee, enquêtes SRCV-Silc

### Questions sur les deux documents statistiques

#### Q1. Quel est le sens des données encadrées ?

En France en 2017, sur 100 personnes appartenant à la CSP agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, environ 22 ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté fixé à 60 % du niveau de vie médian.

En France en 2017, sur 100 personnes actives ayant déjà travaillé, 6,2 % ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté fixé à 50 % du revenu média

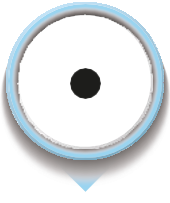
En France, en 2018, selon l'INSEE, 11,7 % des ménages sont pauvres en conditions de vie, c'est-à-dire, cumulent au moins 3 privations ou difficultés matérielles sur les 9 retenues.

#### Q2. À partir de ces données, du document 1 et de l'exercice précédent que pouvez-vous dire des pauvres en France ?

La pauvreté touche certaines catégories de la population plus que d'autres. Une personne pauvre en France aujourd'hui est souvent peu diplômée voire sans diplôme, jeune, membre d'une famille monoparentale. On constate aussi que certaines catégories socioprofessionnelles sont plus fragiles et susceptibles de tomber dans la pauvreté. C'est le cas des agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, des employés ou ouvriers.

#### Q3. Caractérisez l'évolution de la pauvreté en conditions de vie ou pauvreté absolue en France depuis 2013.

On constate d'une manière générale qu'entre 2013 et 2018 la pauvreté en conditions de vie s'est réduite, passant de 12,6 % de la population à 11,7 % (-0,9 point). Cependant cette diminution n'apparaît pas dans toutes les dimensions de la pauvreté en conditions de vie. En effet, si elle s'est réduite quant à l'existence de ressources insuffisantes induisant des restrictions de consommation drastiques, elle est restée stable pour les retards de paiement et elle a progressé pour le logement (+0,2 point). Enfin si la pauvreté en conditions de vie avait tendance à baisser depuis 2014, elle s'accroît à nouveau depuis 2017 dans son ensemble (près d'1 point de plus entre 2014 et 2018) et dans toutes les dimensions.



## Évaluation formative bilan

À partir de l'activité précédente et du travail réalisé en introduction, remplissez le schéma suivant à l'aide des termes suivants : **monétaire, relative, absolue, seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian, taux de pauvreté en conditions de vie.**

## SÉQUENCE 2 - L'ACTION DES POUVOIRS PUBLICS POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ DES MÉNAGES SANS RESSOURCES : QUELS DISPOSITIFS POUR QUELLE EFFICACITÉ ?

### Objectifs

- Connaître les dispositifs mis en place par les pouvoirs publics pour réduire la pauvreté (les minima sociaux, la prime activité, les aides au logement).
- Caractériser les effets de ces dispositifs sur la réduction et la sortie de la pauvreté pour les ménages sans emploi et sans ressources.

### Activité 3 : Quels sont les dispositifs pour lutter contre la pauvreté monétaire ?

#### Document 3 : Les dispositifs de solidarité universelle en France

En France, jusque dans les années 1980, les prestations sociales de solidarité s'adressaient uniquement aux personnes faisant face à des situations spécifiques, liées notamment au handicap, à l'âge ou à une forme d'isolement. Le champ des prestations de solidarité s'est étendu au début des années 1980 aux personnes ayant épuisé leurs droits aux allocations chômage \_ avec la création de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) puis s'est universalisé avec la création en 1988 du revenu minimum d'insertion (RMI). Ces prestations visaient d'abord à protéger leurs bénéficiaires des formes extrêmes de pauvreté.

Mais très vite s'est posée la question des gains financiers à la reprise d'emploi pour les allocataires du RMI : le dispositif d'intéressement instauré n'étant que temporaire, les gains financiers pérennes à la reprise d'emploi pouvaient être nuls, voire négatifs. (...)

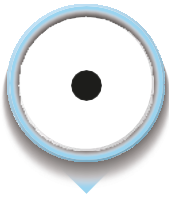
En France, le désir de soutenir l'offre de travail des personnes peu qualifiées s'est traduit d'abord par l'introduction, en 2001, d'une forme de crédit d'impôt, la prime pour l'emploi.

En 2009, le RMI est remplacé par le revenu de solidarité active (RSA), avec une partie « *socle* », qui joue le rôle du RMI, et une partie « *activité* » qui constitue un dispositif d'intéressement pérenne. Le RSA activité et la prime pour l'emploi coexistent d'abord, jusqu'à ce que la fusion des deux dispositifs en 2015 donne naissance à la prime d'activité.

En 2019, cette dernière a fait l'objet d'une revalorisation importante. Les dépenses consacrées aux minima sociaux purement différentiels (RMI, Allocation parent isolé, RSA socle) et aux dispositifs d'intéressement (prime pour l'emploi, RSA activité, prime d'activité) ont également beaucoup augmenté sur la période. Elles sont ainsi passées de 0,37 % du PIB en 2000 à 0,74 % du PIB en 2018, dont 0,24 % pour la seule prime d'activité, qui verra son enveloppe budgétaire fortement augmenter en 2019.

Source : Pierre-Yves Cusset, Gautier Maigne, Gaston Vermersch, « *Protection contre la pauvreté et gains monétaires au travail depuis vingt ans* », La Note d'analyse, France Stratégie, n°83, décembre 2019 (page 2).

4. Des minima sociaux différentiels signifient qu'un euro de revenu en plus se traduit par un euro d'allocation en moins.



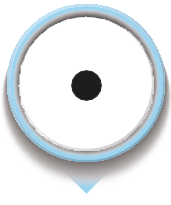
### Questions sur le document 3

**Q1. Après avoir lu et étudié le document, remplissez les deux dernières lignes de la grille suivante\* :**

\* La colonne de droite, ne peut pas être réalisée à partir du texte, mais l'enseignant peut, s'il le souhaite, la remplir afin d'aller plus loin ; il peut également demander aux élèves d'effectuer des recherches sur le net pour compléter le tableau.

|                       | Dispositifs                                                      | Population bénéficiaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Conditions d'attributions<br>(colonne « EN PLUS » pour aller plus loin, à partir de recherches sur le net)                                                                                                                                       |
|-----------------------|------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Début des années 1980 | Allocation de Solidarité spécifique (ASS)<br>Toujours en vigueur | Personnes ayant épuisé les droits aux allocations chômage.<br>Renouvelable tous les 6 mois.                                                                                                                                                                                                                                                                     | Sous conditions de ressources du ménage, soit en 2019, pour une personne seule, ne pas disposer de plus de 1 153,60 euros/ mois.<br><br>Il faut avoir travaillé 5 ans au minimum au cours des 10 ans précédant la fin du contrat.                |
| 1988                  | Revenu Minimum d'Insertion (RMI)                                 | Personne sans emploi et sans ressources ou disposant de ressources inférieures à un plafond.                                                                                                                                                                                                                                                                    | Sous conditions de ressources du ménage, et d'âge (avoir au moins 25 ans ou sinon avoir des enfants à charge).<br><br>Il faut s'engager à souscrire à un contrat d'insertion au-delà des trois premiers mois de versement.                       |
| 2001                  | Prime Pour l'Emploi (PPE)                                        | Forme de crédit d'impôt octroyé une fois par an dont les bénéficiaires étaient donc des actifs occupés.<br><br>L'objectif était de rendre gagnante la reprise de l'emploi.                                                                                                                                                                                      | Sous conditions de ressources du ménage, l'un des membres au moins étant en activité.                                                                                                                                                            |
| 2009                  | RSA-socle (disparition du RMI)                                   | Remplaçant le RMI, il concerne les personnes sans ressources et sans emploi ou disposant de ressources insuffisantes (plafond). Il répond aussi à un critère d'âge, le bénéficiaire devant être âgé d'au moins 25 ans. Sinon il doit avoir des enfants à charge ou être un jeune actif.<br><br>Sinon il doit avoir des enfants à charge ou être un jeune actif. | Sous conditions de ressources du ménage, couplé à une obligation de recherche d'emploi, mais aussi à un droit à un accompagnement professionnel ou social. La personne bénéficiant du RSA ne peut pas refuser deux offres raisonnables d'emploi. |
|                       | RSA-activité (la PPE peut se cumuler avec cette nouvelle aide)   | En sont bénéficiaires les personnes en emploi mais dont le niveau de rémunération est faible.                                                                                                                                                                                                                                                                   | Sous conditions de ressources du ménage.                                                                                                                                                                                                         |
| 2015                  | Prime d'activité (fusionne PPE et RSA-activité)                  | Personne en emploi mais percevant des revenus modestes.                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Sous conditions de ressources du ménage.                                                                                                                                                                                                         |





**Q2. Quels sont les deux dispositifs de solidarités présentés par le document, chacun d'eux prenant en compte une situation de pauvreté spécifique ?**

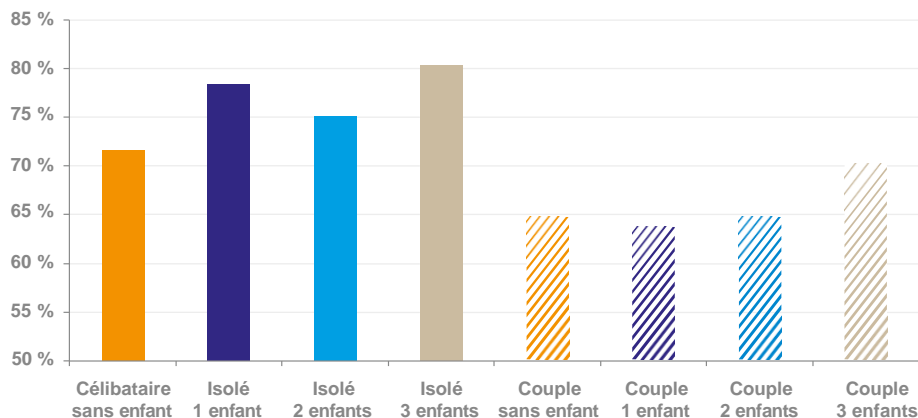
Le premier dispositif concerne les ménages sans emploi et sans ressources de remplacement. Ces ménages vont être bénéficiaires du RSA (RSA-socle / RMI), qui est un minimum social, ainsi que d'autres prestations sociales comme les allocations pour le logement, les allocations familiales (qui sont contributives, cela a été expliqué ci-dessus dans la partie « sensibilisation »).

Le second dispositif concerne les ménages pauvres en emploi. Ces derniers seront bénéficiaires de la prime d'activité ainsi que d'autres prestations sociales comme les allocations pour le logement et les allocations familiales. Certains peuvent prétendre à une partie du RSA et de la prime d'activité. Les ménages pauvres, bien que bénéficiant d'une situation d'emploi, reçoivent des prestations sociales contributives, et non pas de minima sociaux.

## Activité 4 - Quels sont les effets des dispositifs de lutte contre la pauvreté sur les ménages sans emploi et sans ressources ?

### Document 4

**Graphique 1 – Niveau de vie de différents types de ménages locataires, sans revenu du travail ni allocations chômage, en pourcentage du seuil de pauvreté (2018)**



Champ : ménages locataires en zone 2 (grandes agglomérations hors Paris, plus Outre-mer et Corse), non éligibles à l'assurance chômage ou à l'allocation de solidarité spécifique.

Prestations prises en compte : RSA, prime d'activité, allocations logement, allocations familiales, complément familial, prime de Noël.

Source : calculs France Stratégie - Pierre-Yves Cusset, Gautier Maigne, Gaston Vermersch, « Protection contre la pauvreté et gains monétaires au travail depuis vingt ans », *La Note d'analyse*, France Stratégie, n°83, décembre 2019 (page 3).

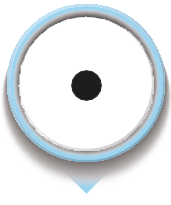
Note : les ménages locataires sont des ménages qui ne sont pas propriétaires de leur logement ; ils le louent. Ne pas confondre « locataires » et « allocataires » (ceux qui bénéficient d'une allocation sociale).

### Questions sur le document 4

**Q1. Les données du graphique relatives au niveau de vie de différents types de ménages prennent-elles en compte les prestations sociales touchées par les ménages sans revenu du travail, ni allocations chômage ?**

Les données du graphique relatives au niveau de vie de différents types de ménages intègrent toutes les prestations sociales. Cette indication est mentionnée en bas à droite du document. Les données relatives au niveau de vie de différents types de ménage sont donc celles observées après redistribution. On constate que même si les aides représentent un coût et qu'elles pèsent dans les finances publiques, les ménages qui en bénéficient ne vivent pas avec aisance, voire même ne parviennent pas à vivre décemment.





**Q2. Qui sont les ménages dans les catégories « Isolés - 1 enfant ou 2 enfants ou 3 enfants »**

Les ménages dans les catégories « Isolés - 1 enfant ou 2 enfants ou 3 enfants » sont les familles monoparentales.

**Q3. Quel est le niveau de vie des familles monoparentales sans emploi et sans ressources avec 3 enfants ?**

En France en 2018, selon France Stratégie, les familles monoparentales avec 3 enfants, sans emploi et sans ressources avaient un niveau de vie correspondant à 80 % du seuil de pauvreté.

**Q4. Sachant qu'en 2017, le seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian pour une personne célibataire est de 1 041 euros par mois, quel est le revenu mensuel d'un célibataire sans enfant, sans emploi et sans ressources, qui a un niveau de vie de 71 % du seuil de pauvreté ?**

Si le seuil de pauvreté est de 1 041 euros, un célibataire sans emploi et sans ressources a un niveau de vie d'environ 739 euros/mois :  $1\ 041 \times 0,71 = 739,11$

**Q5. L'observatoire nationale de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) a proposé des budgets de référence, selon la configuration familiale, afin d'évaluer les besoins pour une participation effective à la vie sociale. Pour un célibataire actif, le budget de référence est de 1 424 euros en 2016. À partir de cette information et de la question précédente, que pouvez-vous en conclure sur la situation des célibataires sans emploi et sans ressources ?**

Tableau des dépenses pour un célibataire actif en 2016

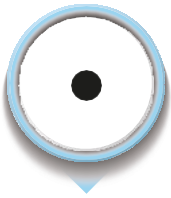
| Type de consommation | Montant en euros (par mois) |
|----------------------|-----------------------------|
| Logement             | 471                         |
| Transports           | 297                         |
| Alimentation         | 220                         |
| Vie sociale          | 150                         |
| Habillement          | 69                          |
| Équipement           | 112                         |
| Hygiène/ Beauté      | 37                          |
| Santé                | 61                          |
| Banque               | 7                           |

Vous pouvez consulter les budgets de référence ici (tableau page 4) :

[https://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/fiche\\_de\\_synthese-Rapport\\_ONPES.pdf](https://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_de_synthese-Rapport_ONPES.pdf)

À la lecture de ce tableau, avec un revenu mensuel de 739 euros dans le cas d'un célibataire sans emploi et sans ressources, on peut en déduire qu'il est difficile de vivre, et que les aides sociales ne suffisent pas à être dans la norme sociale de consommation. C'est pour cette raison que certaines personnes ont recours aux associations caritatives.

**Q6. Les prestations sociales aux ménages sans revenu du travail et sans allocations chômage, permettent-elles de sortir de la pauvreté ? Justifiez votre réponse en y intégrant les données de la représentation graphique ci-dessous et en prenant en compte votre réponse à la question précédente.**



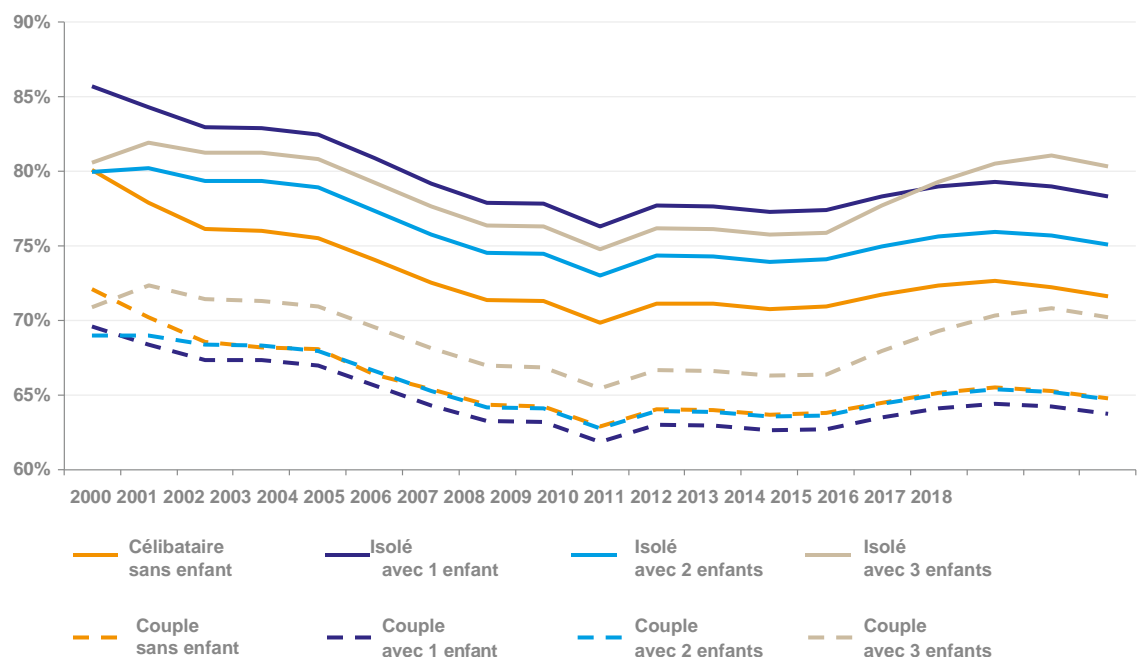
À l'examen des données du graphique et en prenant en compte la réponse à la question précédente on peut constater que si, dans les différentes configurations familiales, les prestations sociales versées aux ménages sans revenu du travail ni allocations chômage réduisent la pauvreté, en revanche elles ne leur permettent pas d'en sortir. Ainsi aucune des catégories de ménages prises en compte ne dépasse le seuil de pauvreté. Au mieux les prestations sociales permettent aux familles monoparentales avec 3 enfants d'atteindre 80 % du seuil de pauvreté, au pire elles permettent aux couples avec 1 enfant d'atteindre 64 % du seuil de pauvreté. Et surtout à la lumière des budgets de référence définis par l'ONPES, on constate que les ménages pauvres, du fait de leurs conditions d'existence, ne peuvent pas participer à la vie sociale.

#### Q7. Certaines configurations familiales bénéficient-elles d'une meilleure protection contre la pauvreté que d'autres ?

Certaines configurations familiales bénéficient d'une meilleure protection (sans pour autant permettre de sortir de la pauvreté), particulièrement les familles monoparentales dont le niveau de vie se situe entre 75 % et 80 % du seuil de pauvreté. En revanche, le niveau de vie des couples avec un enfant équivaut à 64 % du seuil de pauvreté, et celui des couples avec 3 enfants se fixe à 70 % de ce seuil.

#### Document 5 : Évolution du niveau de vie ménages sans emploi

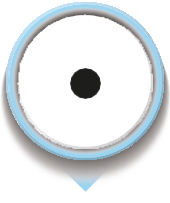
Graphique 2 – Niveau de vie de ménages sans emploi en proportion du seuil de pauvreté, 2000-2018



Champ : ménages locataires en zone 2 (grandes agglomérations hors Paris, plus Outre-mer et Corse), non éligibles à l'assurance chômage ou à l'allocation de solidarité spécifique.

Prestations prises en compte : RSA, prime d'activité, allocations logement, allocations familiales, complément familial, prime de Noël.

Sources : barèmes IPP, législation, calculs France Stratégie - Pierre-Yves Cusset, Gautier Maigne, Gaston Vermersch, « Protection contre la pauvreté et gains monétaires au travail depuis vingt ans », La Note d'analyse, France Stratégie, n°83, décembre 2019 (page 4)



## Questions sur le document 5

### Q1. Présentez le document.

Cette représentation graphique illustre l'évolution du niveau de vie (prestations sociales prises en compte) des ménages sans emploi et sans ressources entre 2000 et 2018, classés en catégories selon qu'ils sont constitués de couples ou pas, avec ou sans enfants. Sont donc répertoriés les célibataires, les familles monoparentales jusqu'à 3 enfants ainsi que les couples sans enfant et jusqu'à 3 enfants. Les données statistiques sont des proportions du seuil de pauvreté (seuil retenu : 60 % du niveau de vie médian).

### Q2. Caractérissez l'évolution du niveau de vie des ménages sans emploi depuis 2000.

*Il s'agit d'un travail de rédaction. Les élèves doivent caractériser une évolution globale, puis distinguer deux périodes et enfin différencier l'évolution selon la configuration familiale.*

Évolution globale : Entre 2000 et 2018 la situation économique des ménages sans emploi et sans ressources s'est détériorée pour l'ensemble des configurations familiales proposées. En effet, leur écart au seuil de pauvreté s'est accru, ce qui signifie que ces ménages se sont appauvris relativement. Cela s'explique par la faible revalorisation du niveau de prestations sociales (informations sans la Note et dans la séquence 1). Seules les personnes isolées et les couples avec trois enfants voient leur situation demeurer stable.

Cependant, on peut distinguer deux périodes, avant 2009 et après 2009, c'est-à-dire avant l'instauration du RSA (socle et activité) et après son instauration. Entre 2000 et 2009, il y a une dégradation importante du niveau de vie de ces ménages pauvres. Par exemple alors qu'en 2000 les ménages isolés avec un enfant avaient un niveau de vie à 86 % du seuil de pauvreté, il n'est plus que de 77 % du seuil de pauvreté en 2009. On constate aussi une perte de niveau de vie de presque 8 points pour les couples avec un enfant et de plus de 10 points pour les célibataires. Depuis 2009 cependant, la situation s'améliore mais le niveau de vie n'a pas retrouvé celui de l'an 2000.

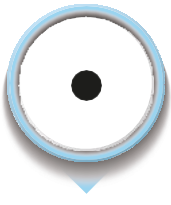
Enfin on constate que l'évolution du niveau de vie est différente selon la configuration familiale. Les couples avec ou sans enfants restent dans des situations plus difficiles que celles des célibataires et des familles monoparentales, d'autant plus si on estime que les échelles d'équivalence utilisées pour calculer le niveau de vie sous-estiment la charge que représentent les enfants. Le niveau de vie des couples est compris entre 64 % et 70 % du seuil de pauvreté, alors que dans les autres configurations familiales, le niveau de vie des couples se situe entre 72 % et 80 % du seuil de pauvreté.

En conclusion, la situation des ménages sans emploi et sans ressources s'est globalement dégradée. Tous demeurent en dessous du seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian.

## SÉQUENCE 3 - LE DISPOSITIF UNIVERSEL DE SOLIDARITÉ DÉSINCITE-T-IL À LA REPRISE DU TRAVAIL ?

### Objectifs

- Montrer que l'instauration du RSA-activité puis celle de la prime d'activité ont rendu gagnante la reprise d'une activité professionnelle rémunérée.
- Montrer que la reprise d'une activité ne permet pas toujours de sortir de la pauvreté, que cela dépend de la configuration familiale.
- Le concept suivant sera abordé : effet désincitatif.



## Activité 5 - Reprendre un emploi est-il toujours gagnant ?

### Document 6 : Quels gains pour une reprise d'emploi ?

*Aujourd'hui, le travail paie, quelle que soit la configuration familiale.*

Aujourd'hui, quelle que soit la configuration familiale, lorsqu'une personne qui ne travaillait pas<sup>5</sup> reprend une activité, cela se traduit par un gain de revenu disponible pour le ménage auquel elle appartient. Par exemple, un célibataire sans enfant dispose d'un revenu disponible mensuel de 774 euros s'il n'a aucun revenu d'activité, de 1 055 euros pour un mi-temps payé au SMIC<sup>6</sup> et enfin de 1 445 euros pour un temps plein payé au SMIC. Autre exemple, celui d'un couple avec deux enfants dont un des deux conjoints travaille déjà au SMIC à temps plein. Si le deuxième conjoint ne travaille pas, ce ménage dispose d'un revenu disponible mensuel de 2 172 euros, qui passe à 2 421 euros si ce deuxième conjoint reprend une activité à mi-temps payée au SMIC et à 2 945 euros s'il reprend une activité à temps plein payée au SMIC.

*Depuis 2000, le gain à l'activité a beaucoup progressé.*

Jusqu'en 2004, le revenu disponible d'un célibataire sans emploi était plus élevé que celui d'un célibataire travaillant à mi-temps. Cette situation paradoxale était due à la dégressivité des aides au logement leur montant diminuant progressivement lorsque le revenu du ménage augmente et au caractère purement différentiel du RMI son montant diminuant d'un euro pour un euro de revenu du travail supplémentaire. L'introduction de la prime pour l'emploi, revalorisée plusieurs fois, a mis fin à cette situation. Mais il a fallu attendre la création du RSA activité pour que l'écart de niveau de vie entre une personne payée au SMIC à mi-temps et une personne sans emploi se creuse vraiment au profit du premier. Pour une personne seule, le fait d'occuper un emploi à mi-temps payé au SMIC permet aujourd'hui de faire progresser son niveau de vie de 36 % par rapport à une situation sans revenu d'activité. Ce gain est logiquement plus faible à mesure que la taille du ménage augmente<sup>7</sup> : il est par exemple de 20 % pour un couple avec trois enfants.

Source : Pierre-Yves Cusset, Gautier Maigne, Gaston Vermersch, « Protection contre la pauvreté et gains monétaires au travail depuis vingt ans », La Note d'analyse, France Stratégie, n°83, décembre 2019 (pages 4 et 5)

### Questions sur le document 6

#### Q1. Pourquoi peut-on dire que les aides sociales pourraient avoir des effets désincitatifs<sup>8</sup> à la reprise au travail ?

Pour les partisans de cette thèse, l'ampleur des transferts sociaux réduirait la motivation à chercher, à accepter ou à garder un emploi. Ces effets désincitatifs à la reprise d'un emploi s'expliqueraient par le fait que les aides sociales permettraient d'avoir un niveau de vie supérieur en demeurant sans activité qu'en acceptant un travail salarié.

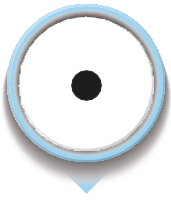
On peut ajouter une autre explication, qui ne figure pas dans le texte : la reprise d'activité ajoute des contraintes qui ont un coût monétaire (garde des enfants, frais de transport que ce soit pour l'utilisation des transports en commun ou celle d'un véhicule privé), qui n'est pas compensé par le revenu supplémentaire de la reprise d'activité.

5. On suppose une fois encore que les personnes sans emploi ne touchent ni allocation chômage, ni allocation spécifique de solidarité, ni allocation aux adultes handicapés. Dans le cas de personnes percevant l'ASS ou l'AAH, il reste des situations où la reprise ou l'accroissement de l'activité peut ne pas se traduire par un gain de revenu disponible. Voir pour une illustration la mise de jeu « Périmètre de la réforme » présentée en novembre 2019 dans le cadre de la concertation sur le revenu universel d'activité.

6. Le montant net du SMIC mensuel s'établit en 2019 à 1 204 euros

7. Un couple avec trois enfants bénéficie d'allocations familiales dont ne bénéficie pas une personne seule, ainsi que d'aides au logement plus importantes. Le montant d'un SMIC mensuel à mi-temps ou à temps plein représente donc une proportion plus importante des ressources totales d'une personne seule que de celles d'un couple avec trois enfants.

8. Voir lexicque



**Q2. Que signifie « le travail paie quelle que soit la configuration familiale » ?**

Cela signifie que dans toutes les configurations familiales la reprise d'un emploi permet de disposer d'un revenu disponible supérieur à celui perçu en situation sans emploi.

**Q3. Selon le document, cela a-t-il toujours été le cas ? Justifiez votre réponse.**

Selon le document, avant 2004, la reprise d'un emploi n'était pas toujours gagnante. En effet, la baisse des prestations sociales, notamment les aides au logement, suite à la reprise d'une activité, faisait finalement baisser le revenu disponible des ménages.

**Q4. Comment la législation a-t-elle évolué afin de rendre la reprise d'un emploi gagnante ?**

Les réformes successives du dispositif de solidarité ont permis de rendre la reprise d'un emploi gagnante, notamment avec la création du RSA-activité (2009). En effet, la perte de prestations sociales lors de la reprise d'un emploi a alors été réduite à partir de cette date. La baisse des prestations sociales, suite à la reprise d'activité est devenue moins importante. Par ailleurs ces prestations sociales destinées aux travailleurs les plus modestes ont aussi été à plusieurs reprises revalorisées.

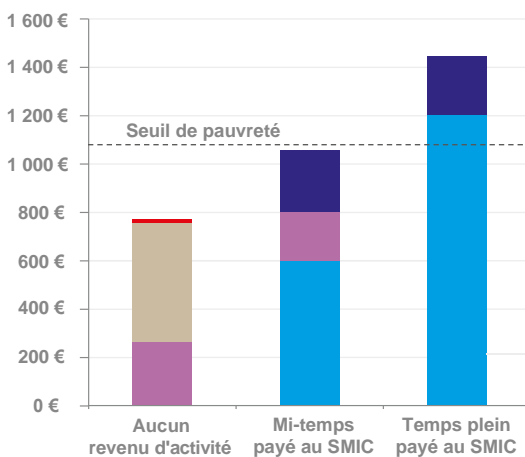
**Q5. Affirmer que « la reprise d'un emploi n'est pas gagnante » signifie-t-il que les actifs sans emploi et sans ressource souhaitent ne pas travailler ?**

Les actifs sans emploi expriment très majoritairement le souhait de ne pas rester sans emploi, mais le cumul de certains obstacles explique la difficile reprise vers le marché du travail. Ce sont des obstacles socio-économiques, comme l'absence de diplôme, une employabilité d'autant plus faible que le taux de chômage est élevé, et des contraintes budgétaires telles que le coût de la garde des enfants, le coût des transports, le manque de transports en commun rendant nécessaire l'équipement en véhicule.

## Activité 6 : Reprise d'emploi et sortie de la pauvreté

### Document 7 : La reprise d'emploi fait-elle sortir de la pauvreté ?

#### Ressources d'un célibataire locataire selon son niveau d'activité (2019)



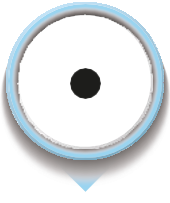
Champ : ménages locataires en zone 2 (grandes agglomérations hors Paris, plus Outre-mer et Corse), non éligibles à l'assurance chômage ou à l'allocation de solidarité spécifique.

Source : calculs France Stratégie - Pierre-Yves Cusset, Gautier Maigne, Gaston Vermersch, « Protection contre la pauvreté et gains monétaires au travail depuis vingt ans », La Note d'analyse, France Stratégie, n°83, décembre 2019 (page 5).

— Revenus d'activité nets de l'allocataire — Aides au logement — RSA — Prime d'activité — Prime de Noël

Notes :

- La prime de Noël est une aide exceptionnelle de l'État qui est versée dans le courant du mois de décembre à certains bénéficiaires des minimas sociaux.
- Les ménages locataires sont des ménages qui ne sont pas propriétaires de leur logement ; ils le louent. Ne pas confondre « locataires » et « allocataires » (ceux qui bénéficient d'une allocation sociale).



## Questions sur le document 7

### Q1. *Qu'est-ce que le SMIC ?*

Vous pouvez vous renseigner sur le site : <http://www.smic-horaire.com/>

Le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) créé en 1970, correspond au salaire minimum auquel un actif salarié est rémunéré. Depuis le premier janvier 2020 le SMIC horaire est de 10,15 euros bruts (et donc un taux horaire de 7,42 euros nets<sup>9</sup>). Pour un emploi salarié à temps plein (soit 35 heures) il est de 1 185,35 euros nets par mois.

### Q2. *Quelles sont les caractéristiques des ménages pris en compte étudiés dans ce document ?*

Les ménages pris en compte dans le graphique sont les célibataires sans revenu d'activité ou avec un revenu d'activité à mi-temps ou à temps plein, payés au niveau du SMIC.

### Q3. *Que signifie « Revenus d'activité nets de l'allocataire » ?*

Il s'agit des revenus primaires nets (salaire net ou autres revenus professionnels), revenus qui résultent de la participation à l'activité de production.

### Q4. *Dans le document, quel est le montant du seuil de pauvreté mentionné ?*

Dans le document le seuil de pauvreté est d'environ 1 050 euros (un peu moins de 1 100 euros).

### Q5. *Selon le document, quelles sont les ressources pour un célibataire sans revenu d'activité et pour un célibataire à temps plein payé au SMIC ?*

En 2019, les ressources pour un célibataire sans revenu d'activité représentent un peu moins de 800 euros par mois, majoritairement grâce au versement du RSA, mais aussi grâce aux aides au logement et au versement de la prime de Noël.

En 2019, les ressources pour un célibataire à temps plein payé au SMIC s'élèvent à un peu plus de 1 400 euros, en cumulant revenus nets d'activité et prime d'activité. Un célibataire au SMIC à temps plein ne touche pas d'aides au logement.

### Q6. *Quel est approximativement la part (à exprimer en pourcentage) des prestations sociales dans les ressources du célibataire à temps plein rémunéré au SMIC ?*

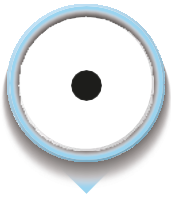
Le célibataire à temps plein rémunéré au SMIC perçoit en sus la prime d'activité (et uniquement cette dernière), qui représente environ 210 euros des 1 400 euros du revenu disponible. Ainsi la part est :  $210 / 1400 \times 100 = 15$

La part des prestations sociales dans le revenu disponible d'un célibataire à temps plein rémunéré au SMIC est d'environ 15 %.

### Q7. *À la lecture de ce document, peut-on dire que la reprise d'une activité économique est gagnante ?*

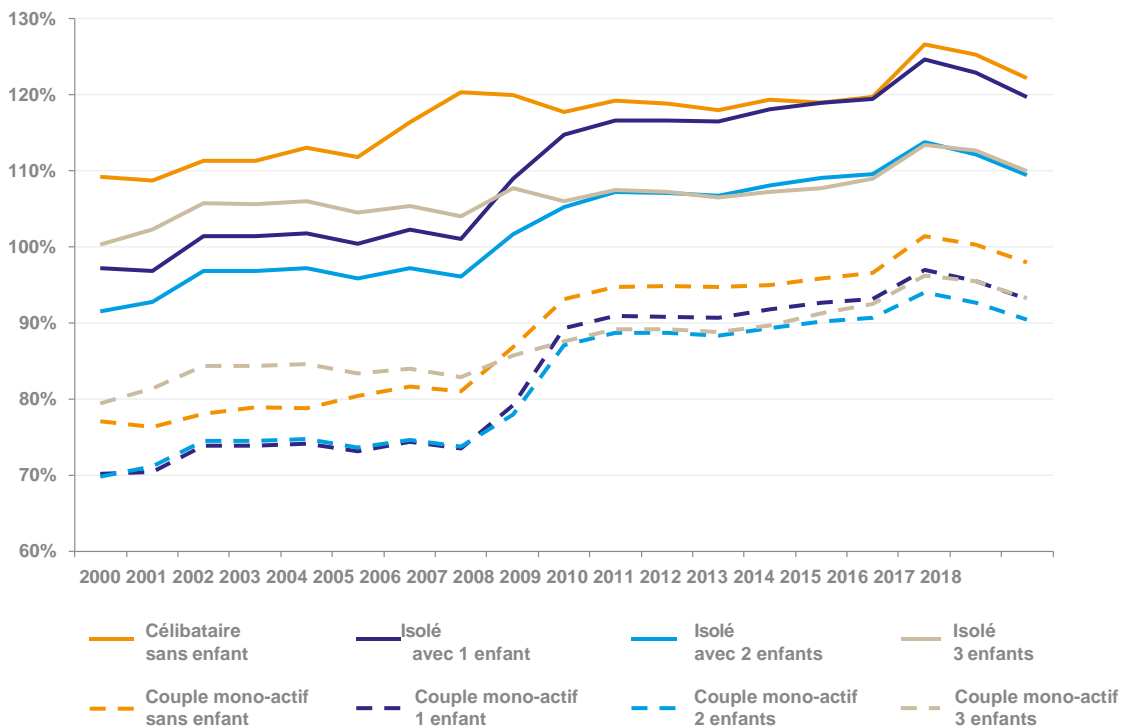
À la lecture du document, on constate que la reprise d'une activité économique est gagnante. Le célibataire sans ressources à un niveau de vie inférieur au célibataire à mi-temps rémunéré au SMIC (moins de 800 euros pour le premier et presque 1 000 euros pour le second), qui a lui-même un niveau de vie inférieur au célibataire à temps plein rémunéré au SMIC (plus de 1 400 euros). Les aides sociales pour les travailleurs pauvres rendent la reprise d'un emploi gagnante.

<sup>9</sup> Il faut préciser que la différence entre le brut et le net peut dépendre de la convention collective (règles particulières du droit du travail spécifiques et applicables à un secteur donné). Les charges sociales peuvent alors être différentes et le salaire net être plus ou moins élevé que celui donné.



## Document 8 : Configurations familiales, reprise d'activité et sortie de la pauvreté

Graphique 7 – Niveau de vie de ménages avec un emploi au SMIC à plein temps en proportion du seuil de pauvreté, 2000-2018



Champ : ménages locataires en zone 2 (grandes agglomérations hors Paris, plus Outre-mer et Corse), non éligibles à l'assurance chômage ou à l'allocation de solidarité spécifique.

Prestations prises en compte : RMI/RSA, prime pour l'emploi/ RSA activité/prime d'activité, allocations logement, allocations familiales, complément familial, prime de Noël.

Sources : barèmes IPP, législation, calculs France Stratégie - Pierre-Yves Cusset, Gautier Maigne, Gaston Vermersch, « Protection contre la pauvreté et gains monétaires au travail depuis vingt ans », La Note d'analyse, France Stratégie, n°83, décembre 2019 (page 7).

### Question sur le document 8

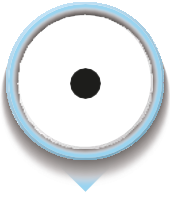
**Q1.** La reprise d'une activité professionnelle rémunérée permet-elle de sortir de la pauvreté ?

La reprise d'une activité professionnelle ne permet pas toujours de sortir de la pauvreté. Cela va dépendre de la configuration familiale et du niveau de rémunération. Dans la représentation graphique proposée, on constate que dans la catégorie des ménages qui bénéficient d'un emploi à temps plein rémunéré au SMIC, ceux qui sortent de la pauvreté (donc au-dessus de 100 % du seuil de pauvreté) sont les célibataires et les familles monoparentales. Dans tous les autres cas, on reste dans la pauvreté (en-dessous de 100 % du seuil de pauvreté) ou juste au-dessus du seuil de pauvreté (halo de la pauvreté).

Cependant on peut observer que depuis les années 2000 (surtout après 2009) la situation s'est améliorée quelle que soit la configuration familiale. Par exemple entre 2000 et 2009, les familles monoparentales avec deux enfants ont vu leur niveau de vie s'améliorer jusqu'à atteindre environ 95 % du seuil de pauvreté. De même les couples mono-actifs avec 1 ou 2 enfants voient aujourd'hui leur niveau de vie se situer entre 90 et 95 % du seuil de pauvreté, alors qu'il équivalait à 70 % dans les années 2000.

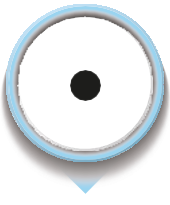
Même si la reprise d'un emploi ne permet pas toujours de sortir de la pauvreté, la situation des ménages en emploi s'est améliorée, contrairement à la situation des personnes sans emploi et sans ressources (cf. séquence 2).





## LEXIQUE

- **Pauvreté monétaire** : en termes monétaires, est pauvre un individu ou un ménage dont le niveau de vie est inférieur à un certain seuil. En France le seuil de pauvreté est à 60 % du niveau de vie médian de la population. Cette mesure de la pauvreté monétaire est relative car elle est fonction de la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. En effet on mesure la pauvreté par un écart à un niveau de vie et on est pauvre relativement à ce niveau de vie.
  - **Seuil de pauvreté** : défini arbitrairement, il correspond en France à 60 % du niveau de vie médian de la population. D'autres seuils de pauvreté peuvent être utilisés en France de manière alternative.
  - **Taux de pauvreté** : il correspond à la part des individus (ou des ménages) dont le niveau de vie est inférieur, pour une année donnée, au seuil de pauvreté. On le mesure par le rapport entre le nombre de ménages (ou de personnes) en-dessous du seuil de pauvreté et le nombre de ménages (ou de personnes).
  - **Pauvreté en conditions de vie ou privation matérielle (pauvreté absolue)** : ceci désigne une situation de difficulté économique durable. Selon Eurostat, une personne s'y trouve lorsqu'elle cumule au moins 3 privations ou difficultés matérielles parmi les 9 de la liste suivante :
    1. avoir eu des arriérés de paiement du loyer, d'un emprunt hypothécaire ou des factures d'eau/gaz/électricité dans les 12 derniers mois ;
    2. Pouvoir chauffer son logement ;
    3. faire face à des dépenses imprévues ;
    4. pouvoir consommer de la viande ou une autre source de protéines au moins tous les 2 jours ;
    5. pouvoir s'offrir une semaine de vacances hors du logement ;
    6. posséder un téléviseur couleur ;
    7. posséder un lave linge ;
    8. posséder une voiture personnelle ;
    9. posséder un téléphone.
  - **Effets désincitatifs (des transferts sociaux) au travail** : il renvoie aux effets des transferts sociaux qui réduiraient la motivation au travail de leurs bénéficiaires.
- Il existe d'autres effets désincitatifs des revenus de transfert. La taxation du revenu et du capital – visant à réaliser une plus grande égalité – fausserait les incitations au travail, les incitations à l'épargne et les incitations à investir.



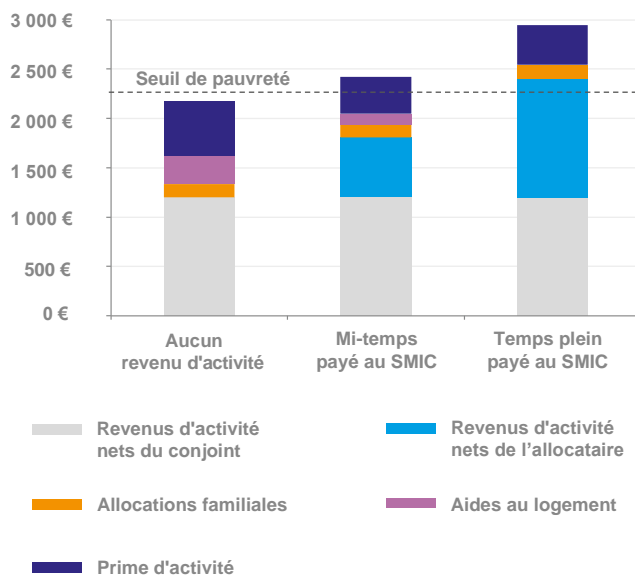
## OBJECTIF BAC

### Évaluation de type EC2

Il s'agit de proposer une Partie 2 de l'épreuve composée du baccalauréat. C'est une étude de document. « Il est demandé aux candidats de répondre aux questions en mobilisant ses connaissances acquises dans le cadre du programme et en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de collecte et de traitement de l'information. »

#### EC2 : Étude de documents (6 points)

Ressources d'un couple locataire avec deux enfants et un parent au SMIC à temps plein, selon le niveau d'activité du 2<sup>e</sup> parent (2019)



Champ : ménages locataires en zone 2 (grandes agglomérations hors Paris, plus Outre-mer et Corse), non éligibles à l'assurance chômage ou à l'allocation de solidarité spécifique.

Source : calculs France Stratégie - Pierre-Yves Cusset, Gautier Maigne, Gaston Vermersch, « Protection contre la pauvreté et gains monétaires au travail depuis vingt ans », La Note d'analyse, France Stratégie, n°83, décembre 2019 (page 5).

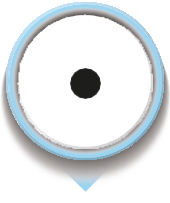
#### Questions :

**Q1.** Montrez, à partir du document, que la reprise d'une activité professionnelle est gagnante.

Dans le document on constate que, pour le cas des couples avec enfants où un conjoint est rémunéré au SMIC à temps plein, la reprise d'une activité par le deuxième conjoint permet d'augmenter le niveau de vie. En outre, lorsque le deuxième conjoint reprend une activité professionnelle à mi-temps, le niveau de vie passe de 2 200 euros à 2 400 euros. Si le deuxième conjoint retrouve un emploi rémunéré au SMIC à temps plein, le niveau de vie du ménage augmente encore de 500 euros. Cela s'explique par le cumul des revenus d'activité avec des prestations sociales, ici la prime d'activité et les allocations familiales. La reprise d'une activité professionnelle est donc gagnante.

**Q2.** À travers le document et vos connaissances personnelles, montrez que les pouvoirs publics agissent pour réduire les inégalités.

Les pouvoirs publics ont développé un système de protection sociale dont les objectifs sont de réduire les inégalités, c'est-à-dire de réduire les différences d'accès à des ressources rares et socialement valorisées (revenu, patrimoine, pouvoir, diplôme, santé, etc.). Pour cela ils sont mis



en place des prestations sociales comme les minima sociaux (le Revenu de Solidarité Active - RSA) ou encore les aides au logement ou la prime d'activité (pour les travailleurs modestes). Ces aides sociales sont redistributives et permettent de réduire les écarts entre les plus pauvres et les plus riches. Dans le document nous pouvons constater que les aides sociales réduisent la pauvreté. En effet, dans le cas d'un couple avec deux enfants où l'un des conjoints est actif occupé et rémunéré au SMIC à temps plein et l'autre est sans emploi et sans prestation sociale, les ressources du ménage sont d'environ 1 200 euros avant redistribution, alors qu'après redistribution le niveau de vie se monte à 2 100 euros (ce qui est tout de même en deçà du seuil de pauvreté). Par ailleurs, lorsque le deuxième conjoint reprend une activité professionnelle (à mi-temps ou temps plein rémunérée au SMIC) le ménage sort alors de la pauvreté et bénéficie encore de prestations sociales. En France, le dispositif universel de solidarité permet, pour les travailleurs à bas salaires, de cumuler revenu d'activité et prestations sociales. Ainsi les couples avec deux enfants qui perçoivent une rémunération du travail au SMIC à temps plein, sans prestations sociales, sont juste au-dessus du seuil de pauvreté (halo de la pauvreté) en situation de fragilité alors qu'avec les allocations familiales et la prime d'activité le niveau de vie augmente d'environ 500 euros (passant de 2 400 à 2 900 euros).

On peut donc conclure qu'à travers la protection sociale l'objectif de réduction des inégalités des pouvoirs publics est atteint dans son principe.

## PROLONGEMENTS

### 1. Débat sur le Revenu universel

Dessine-Moi l'éco :

<http://dessinemoileco.com/le-revenu-universel-est-ce-une-bonne-idee/>

Article du Monde :

[https://www.lemonde.fr/economie/article/2019/02/09/en-finlande-le-revenu-de-base-est-une-source-de-bien-etre-pour-ses-beneficiaires\\_5421393\\_3234.html](https://www.lemonde.fr/economie/article/2019/02/09/en-finlande-le-revenu-de-base-est-une-source-de-bien-etre-pour-ses-beneficiaires_5421393_3234.html)

Synthèse de Marc Fleurbaey à propos de l'ouvrage de Philippe Van Parijs et Yannick Vanderborght « *Basic Income : A radical proposal for a free society and a sane economy* » :

<https://laviedesidees.fr/Bonheur-de-base.html>

Revenu universel : halte à la pensée magique, Clément Cadoret

<https://laviedesidees.fr/Revenu-universel-halte-a-la-pensee-magique.html>

Comment financer le revenu universel ?, Marc de Basquiat

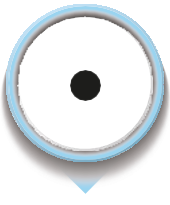
<https://laviedesidees.fr/Comment-financer-le-revenu-universel.html>

### 2. La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

On pourra montrer que les dispositifs d'aides à la pauvreté ne se présentent pas uniquement sous une forme monétaire ; il peut s'agir de mesures destinées à renforcer la formation, à promouvoir les parcours de formation des jeunes de moins de 18 ans, garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants, à faciliter l'accès aux soins etc.

Un plan de lutte contre la pauvreté entre 2019 et 2022 se met en place : connaître les cinq engagements de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

<https://www.gouvernement.fr/action/strategie-de-prevention-et-de-lutte-contre-la-pauvrete>



## CONCLUSION

### 1. Expliquez le dernier paragraphe de la conclusion de la Note (page 8).

Ce dernier paragraphe met en avant la difficulté de concilier justice sociale et efficacité de l'action des pouvoirs publics. Il s'agit pour l'État de réduire les inégalités, de favoriser la réduction de la pauvreté et de permettre le retour en emploi des plus modestes sans augmenter les dépenses publiques qui risquent de réduire le consentement à l'impôt. Pour cela l'État propose de modifier les minima sociaux et de créer un revenu universel d'activité qui fusionnerait l'ensemble des minima sociaux. En effet, l'accès à certaines aides sociales est complexe, les démarches administratives sont lourdes et longues. On constate que beaucoup de personnes qui auraient droit aux aides sociales ne les demandent pas (taux de non-recours). Ceci entraîne des situations de pauvreté que l'obtention des prestations sociales prévues pourraient améliorer.

Pour plus d'informations :

<https://solidarttes-sante.gouv.fr/a/aires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/lutte-pauvrete-gouv-fr/rua/>

## POINT D'ÉTONNEMENT

On peut s'étonner de la situation des couples mono-actif avec enfant. Leur niveau de vie se situait autour de 70 % du seuil de pauvreté en 2000 et en 2018 il reste toujours en dessous du seuil de pauvreté malgré les revalorisations et le fait que l'un des conjoints soit au SMIC à temps plein.

## SITOGRAPHIE

Émission France culture *Les idées claires* : « Les aides sociales coûtent-elles un pognon de dingue ? » (9mn), intervention d'Antoine Bozio. 7 novembre 2018. <https://www.franceculture.fr/societe/les-aides-sociales-coutent-elles-un-pognon-de-dingue>

Infographie sur les minima sociaux :

<https://drees.solidarttes-sante.gouv.fr/IMG/pdf/infographie-minima-2019.pdf>

Infographie sur les allocataires des minima sociaux :

[https://drees.solidarttes-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/infographies/article/infographie-les-allocataires-de-minima-sociaux-les-chi"res-cles](https://drees.solidarttes-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/infographies/article/infographie-les-allocataires-de-minima-sociaux-les-chi)

La protection sociale en France

<http://dessinemoileco.com/la-protection-sociale/>

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté du Ministère des Solidarités et de la Santé :

<https://solidarttes-sante.gouv.fr/a/aires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/lutte-pauvrete-gouv-fr/>

Évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, la note d'étape de France Stratégie (Avril 2020)

<https://www.strategie.gouv.fr/publications/evaluation-de-strategie-nationale-de-prevention-de-lutte-contre-pauvrete-note-detape>

Rapport du Conseil économique, social et environnemental (CESE), juin 2019 : Éradiquer la grande pauvreté à l'horizon 2030

[https://www.lecese.fr/site/s/defaut/file/s/pdf/Rapports/2019/2019\\_18\\_lutter\\_grande\\_pauvrete.pdf](https://www.lecese.fr/site/s/defaut/file/s/pdf/Rapports/2019/2019_18_lutter_grande_pauvrete.pdf)

Les Tableaux de l'économie française 2020 (beaucoup de données) :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4318291>

Les budgets de référence de l'Observatoire Nationale de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (ONPES) :

[https://onpes.gouv.fr/IMG/pdf/Lettre\\_ONPES\\_no6.pdf](https://onpes.gouv.fr/IMG/pdf/Lettre_ONPES_no6.pdf)



● **À PROPOS  
DU PROGRAMME ENSEIGNANTS-ENTREPRISES DE L'INSTITUT DE L'ENTREPRISE**

**Institut de l'entreprise**

29, rue de Lisbonne, 75008 Paris

Tél. : 01 53 23 05 49 - Fax. : 01 47 23 79 01

[beatrice.couairon@idep.net](mailto:beatrice.couairon@idep.net)

- Cette ressource a été réalisée dans le cadre du Programme Enseignants-Entreprises de l'Institut de l'entreprise développé en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale. Retrouvez cette mise en activité sur [www.melchior.fr](http://www.melchior.fr) ainsi que des cours de SES, des faits d'actualité, des notes de lecture...
- Créé en 1975, l'Institut de l'entreprise est un think tank indépendant de tout mandat syndical ou politique. Association à but non lucratif, l'Institut de l'entreprise a une triple vocation : être un centre de réflexion, un lieu de rencontre et un pôle de formation.



● **À PROPOS  
DE FRANCE STRATÉGIE**

- Institution autonome, placée auprès du Premier ministre, France Stratégie contribue à l'action publique et éclaire le débat.
- Elle réalise et diffuse à un public large et aux décideurs publics des études originales sur les grandes évolutions économiques et sociales, et les enjeux de soutenabilité.
- Elle produit également des évaluations de politiques publiques à la demande du gouvernement. Suivez
- toute l'actualité de France Stratégie : [www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr) et sur les réseaux sociaux.

Les publications de France Stratégie sont des ressources que l'on peut proposer aux élèves et mobiliser dans le cadre du traitement des programmes de sciences économiques et sociales. Elles traitent de sujets qui mettent en évidence des enjeux économiques et sociétaux qui entrent en résonance avec ce qui est enseigné.

Les activités proposées à partir de la note d'analyse « *Protection contre la pauvreté et gains monétaires au travail depuis vingt ans* » ont pour objectif d'étendre ou d'approfondir certaines connaissances et de travailler des savoir-faire. À partir de la lecture et de l'analyse de documents d'experts, il s'agit de travailler de courts exercices qui éveilleront la curiosité des élèves sur des points d'actualité et inviteront à s'interroger sur les résultats des politiques publiques. Les activités ci-dessous n'ont pas l'ambition d'utiliser chaque élément de la note d'analyse de France Stratégie ; elles constituent un guide pour s'approprier les principaux enjeux qu'elle met en exergue.

Cette proposition de mise en activité a été pensée de manière modulaire, dans un souci à la fois de liberté et de différenciation pédagogiques.